

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

- ☐ 1 seule photo d'identité RÉCENTE format photo officielle (MERCI DE RESPECTER LE NOMBRE DEMANDÉ)
- ☐ Photocopie du livret de famille (toutes les pages)
- ☐ Pièce d'identité des parents
- ☐ Pièce d'identité des beaux parents de l'enfant (si famille recomposée)
- ☐ Photocopie du jugement (si garde partagée ou autre)
- ☐ Fiche sanitaire à compléter ci-jointe + photocopie des pages de vaccination à jour obligatoirement
- ☐ RIB du payeur (pour tous les frais inhérents à la scolarité : retard, sortie scolaire, cantine et scolarité, mauvais stationnement...etc.)
- ☐ Photocopie du certificat de radiation si le (ou les) enfant(s) étai(en)t scolarisé(s) dans un autre établissement
Une fiche d'urgence vous sera transmise à la rentrée par le personnel enseignant. Elle sera à remettre avec l'attestation d'assurance scolaire (à jour) en main propre à l'enseignante de chaque enfant.
- ☐ **S'acquitter des frais de scolarité et d'inscription annuel d'un montant de 2640€ pour les externes, 3728€ pour les demi-pensionnaires, 3628€ pour les demi-pensionnaires avec PAI, payable :**
 - Uniquement par prélèvement en une fois pour les nouveaux élèves
 - Uniquement par prélèvement pour les anciens élèves (possibilité de régler en cinq fois à partir de décembre)
- ☐ **Compléter, dater et signer le contrat d'engagement financier annuel valant reconnaissance de dette**

Pour les nouveaux élèves inscrits dans les classes élémentaires

- ☐ Fournir l'avis de passage et/ou le livret de notes de l'année précédente

*** En cas de désistement avant la rentrée, aucun frais ne sera remboursé. Vous avez un délai de rétractation de 15 jours à partir de la date de signature du contrat d'engagement financier.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ ET LA OU LES PLACES POURRONT ÊTRE RÉATTRIBUÉES

*L'inscription ne sera définitive qu'après l'entretien avec l'équipe pédagogique (pour les nouvelles familles) et/ou le retour du dossier **COMPLET** puis l'acquiescement des frais d'inscription, de scolarité et de cantine pour les demi-pensionnaires.
La présence de votre ou vos enfants est indispensable le jour de l'entretien.*



Dossier d'inscription 2026/2027

NOM et Prénom(s) de l'élève	Classe 2026/27	À retourner le
		06/01/2026
(ouverture des inscriptions à tout public le 06/01/2026)		

Autre(s) enfant(s) scolarisé(s) à l'école primaire privée Les Graines Du Savoir pour l'année 2026-2027

NOM et Prénom(s)	Classe 2026/27

Fiche de renseignements élève

NOM : Date de naissance : Adresse : Code postal :	Prénom(s) : Lieu de naissance : Commune :
--	--

Fiche de renseignements Parents

Responsable légal 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre		Responsable légal 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre	
Situation familiale	☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ En union libre ☐ Veuf/veuve	Situation familiale	☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ En union libre ☐ Veuf/veuve
Civilité	☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle	Civilité	☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
CP/Ville		CP/Ville	
Tél. domicile		Tél. domicile	
Tél. portable		Tél. portable	
Tél. Bureau		Tél. Bureau	
Profession		Profession	
Immatriculation du/des véhicule(s)		Immatriculation du/des véhicule(s)	
Email		Email	

En cas de séparation du couple, il convient de préciser par courrier les droits de chacun des parents sur l'enfant (visite et prise en charge à l'établissement). En cas de divorce, une copie du jugement doit obligatoirement être fournie.

MERCİ DE PRENDRE LE TEMPS DE BIEN LIRE CHAQUE RUBRIQUE ET DE BIEN REMPLIR EN FONCTION DES INFORMATIONS DEMANDÉES

FICHE SANITAIRE

Enfant : Nom / Prénom(s) :
Date de naissance :
Sexe : Garçon : ☐ Fille : ☐
Classe :
Groupe sanguin Numéro de police d'assurance.....

1- VACCINATIONS : (se référer au carnet de santé, aux pages de vaccination ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	DATE DU DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDES	DATE DU DERNIER RAPPEL
DT Polio		Hépatite B	
		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Coqueluche	
		BCG	
		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas reçu les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication, dans le cas contraire l'enfant ne peut être accepté.

2- RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

- L'état de santé de votre enfant nécessite-il la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé ? Oui : ☐ Non : ☐
- L'enfant suit un traitement médical particulier : Oui : ☐ Non : ☐

Si oui, compléter le P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ET joindre une ordonnance de moins de trois mois (à renouveler tous les trois mois) et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice). L'ordonnance est obligatoire.

- L'enfant a-t-il des allergies ?

Allergies :	Alimentaires ☐ Oui ☐ Non	Médicamenteuses ☐ Oui ☐ Non	Autres :
Précisez			

Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : Oui ☐ Non ☐
Si oui, merci de solliciter l'équipe de direction afin de rédiger le P.A.I. (sous conditions d'acceptation pour les P.A.I. alimentaires)

Votre enfant fait-il de l'asthme ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, prend-il un traitement ?.....

- Difficulté(s) de santé

Les indiquer ci-dessous (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation ou autre) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Informations complémentaires :

Votre enfant porte-il :

Lunettes ☐ oui ☐ Non des prothèses auditives ☐ Oui ☐ Non
Lentilles ☐ oui ☐ Non un appareil dentaire ☐ Oui ☐ Non

- Recommandations utiles des parents

3- RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

Nom / Prénom :

Adresse :

Nom et tel du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant
certifie exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche.

Fait à Le/...../.....

Nom et Signature du/ des responsables légaux :

Père Mère

Autres (préciser) :

AUTORISATION

PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À VENIR CHERCHER L'ENFANT À LA SORTIE DE L'ÉCOLE OU À CONTACTER EN CAS DE RETARD

Nom - Prénom	Qualité (grand parents, voisin, tante...)	Téléphone fixe	Téléphone portable

Attention :

Nous n'autorisons aucun enfant à sortir seul de l'établissement

Les personnes indiquées ci-dessus devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avant de récupérer le(s) enfant(s). **Les parents doivent être joignables à tout moment de la journée afin de pouvoir être prévenus en cas de problème et avoir avertis par courriel en précisant le nom, prénom et qualité de la personne qui se présentera.**

AUTORISATION DE SORTIE

Dans le cadre de l'éducation physique et sportive, ou les sorties pédagogiques scolaires, j'autorise les enseignants à emmener mon (mes) enfant(s) sur le lieu prévu à cet effet.

Nom et Signature du/ des responsables légaux :

J'autorise mon enfant à être pris en photo et/ou en vidéo, dans le respect de son anonymat et dans les conditions d'exercice stipulées ci-dessus.

Nom et Signature du/ des responsables légaux :

DROIT À L'IMAGE

L'établissement réalisera des vidéos et/ou photos pour la communication autour de son projet. Cependant, afin de préserver l'anonymat de chacun nous éviterons d'effectuer des photos des visages et nous flouterons sur les vidéos le cas échéant.

J'autorise mon enfant à être pris en photo/vidéo dans le respect de son anonymat, tel que stipulé ci-dessus.

Les locaux de l'établissement LES GRAINES DU SAVOIR sont placés sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes, des biens et afin d'éviter toute intrusion étrangère et ce depuis le 05/02/2021.

Les caméras activées sont disposées de la façon suivante :

- Une caméra devant chacune des entrées de l'établissement : entrée principale et issue de secours (RDC)
- Une caméra devant l'issue de secours au (R+1)
- Une caméra devant l'entrée du bâtiment
- Une caméra à l'arrière du bâtiment

La durée maximale de conservation des images est de 8 jours. Celles-ci peuvent être visionnées, en cas d'incident (vol, agression...) par le dirigeant et le responsable désigné pour l'année, ainsi que les forces de l'ordre.

Pour rappel, l'installation de caméras dans l'établissement n'a pas pour but de surveiller les élèves ni les salariés à leur poste de travail, ni de restreindre leur droit à la vie privée.

J'autorise mon enfant à être filmé dans les conditions tel que stipulé ci-dessus.

Date, nom et signature :

RÉGIME ALIMENTAIRE

- ☐ Externe
- ☐ Demi-pensionnaire
- ☐ P.A.I alimentaire (Panier repas maison, sous condition de validation par la direction)

Pour les élèves demi-pensionnaires ayant un P.A.I. suite à des troubles alimentaires, avec un régime alimentaire strict et un suivi médical spécifique, le formulaire P.A.I doit être rempli à la rentrée avec la directrice. Le document devra être signé par le professionnel de santé qui suit l'enfant.

Ce dossier est fourni sur demande et validé de manière collégiale entre les parties mentionnées.

Nom, date et Signature du/ des responsables légaux :

MODULE FACULTATIF

Enseignement spirituel Coran (récitation / mémorisation) et éducation islamique

☐ oui

☐ non

Nom et Signature du/ des responsables légaux :

Fiche d'inscription cantine

2026/2027

ATTENTION : UNE SEULE FICHE CANTINE POUR TOUTE LA FRATRIE

ENFANT(S) SCOLARISÉ(S)

NOM PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	P.A.I (oui/non)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Père

NOM _____ PRÉNOM(S) _____

ADRESSE : _____

Domicile : _____ Portable : _____

Email : _____

Mère

NOM _____ PRÉNOM(S) _____

ADRESSE : _____

Domicile : _____ Portable : _____

Email : _____

Autre (préciser)

NOM _____ PRÉNOM(S) _____

ADRESSE : _____

Domicile : _____ Portable : _____

Email : _____

L'inscription à la cantine est de 4 jours fixes obligatoires et sera facturé sur cette base, pour les jours suivants : Lundi, mardi, jeudi, vendredi (sans remboursement même si l'enfant est absent).

Nom, date et Signature du/ des responsables légaux :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE LIVRAISON DES REPAS

Article 1 - Le service de restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est assuré par un prestataire extérieur, BIO avec certification et sans allergènes. Il s'engage à livrer les repas dans les conditions d'hygiène requises par les normes HACCP.

Repas et menus :

Les repas sont préparés en laboratoire, avec traçabilité des produits.

Les équipes du prestataire élaborent les menus afin de satisfaire au maximum les enfants et leur fournir un repas équilibré.

Les menus sont transmis chaque mois et affichés à l'extérieur de l'établissement, sur le panneau d'affichage.

Article 2 - Les Tarifs

Un tarif unique est à régler, pour un montant annuel de 1088 **euros par enfant**.

Concernant les P.A.I., en lien avec un régime alimentaire strict, le tarif de gestion du panier repas est de 988 euros fixe annuel et par enfant.

Article 3 - Modalités d'inscription et de paiement

La fiche d'inscription pour la cantine est à remplir et à rendre IMPÉRATIVEMENT avec le dossier d'inscription.

Le paiement est annuel par prélèvement et compris OBLIGATOIREMENT dans le paiement des frais de scolarité.

**ATTENTION : Aucune inscription
cantine ne sera possible à la rentrée.**

Article 4 – Modalités d'annulation d'un repas

L'annulation d'un repas doit être faite si possible un jour avant afin d'éviter le gaspillage et préparer le service selon l'effectif. Cela ne donne pas lieu à un remboursement.

Le secrétariat doit être prévenu par mail à l'adresse suivante : direction.lesgrainesdusavoir@gmail.com

Article 5 – Régime alimentaire spécifique

Dans le cas d'allergie ou de trouble alimentaire, il sera possible que votre (ou vos) enfant(s) apporte(nt) un panier repas et ce uniquement avec l'aval de la directrice. Dans la mesure où le prestataire cuisine sans allergène, tout les PAI ne nécessitent pas forcément un panier repas fourni par le parent.

Un dossier P.A.I. est donc à remplir et à valider avec la direction de l'établissement.

Le repas devra être obligatoirement placé dans un sac isotherme, étiqueté au nom de l'enfant ET avec pain de glace. Celui-ci sera conservé dans un frigo à la température requise pour sa conservation.

(Pensez à demander le dossier P.A.I. à la rentrée 2026 car sa durée de validité est d'une année scolaire)

Nom, date et Signature du/ des responsables légaux :

Contrat d'engagement financier 2026-2027

(À remplir en UN SEUL exemplaire par famille, merci ne pas en fournir plus)

Le présent contrat de scolarité et d'engagement financier est conclu entre :

D'une part, ci-après dénommée Les Graines du Savoir, association loi 1901, enregistrée en préfecture des BDR, sous le numéro RNA W133031904 (SIRET : 848 184 610 00014) sis 29 boulevard Jean BARBIERI 13015 Marseille, représentée par sa Présidente Madame FATIMA Farhata ;

Et d'autre part, ci-après dénommé **Monsieur ou Madame** **le payeur, représentant et/ou le(s) responsable(s) légal du (ou des) enfant(s) suivant(s)**

Conformément à la recommandation n°91-01 de la Commission des clauses abusives (BOCCRF du 06-09-1991), les parties présentes ont convenu et arrêté ce qui suit :

Montant annuel des frais de scolarité :

Article 1.1 - Le montant total de la scolarité est fixé, pour l'année 2026/27, à **2640€ par élève (externe) OU 3728€ par élève tarif de base (demi-pensionnaire) OU 3628€ par élève (demi-pensionnaire en P.A.I.)** ; (Cf. : règlement intérieur du service de livraison des repas).

Article 1.2 – Ce montant n'inclut pas les frais supplémentaires liés à la location/l'achat de manuels scolaires, fournitures scolaires, excursions, sorties... etc. Ces frais devront être réglés sur demande de l'établissement.

Mode de Paiement

Article 2 - Le règlement des frais de scolarité et/ou de cantine sera effectué dans sa totalité **UNIQUEMENT par prélèvement automatique selon les modalités définies ci-dessous.**

Article 2.1 - Les périodicités de règlement sont mentionnées page 10 de ce présent dossier d'inscription (Modalités de paiements) et **devront strictement être respectées pour conserver la place de l'enfant.**

Article 2.2 - Un RIB au nom du payeur devra être joint au dossier d'inscription **sous peine d'irrecevabilité.** Le RIB du payeur sera utilisé pour tous les frais inhérents à la scolarité : retard, sortie scolaire, cantine et scolarité, mauvais stationnement...etc.

Article 2.3 - **En cas de rejet de règlement** pour défaut de provision, opposition au prélèvement ou pour une raison indépendante de la volonté de l'établissement, ledit règlement sera majoré **des frais de rejet et de gestion fixés à 20€/rejet.**

ATTENTION : Au-delà de deux rejets, la reconduction se fera sous condition de paiement en UNE fois.

Date de paiement cantine

Article 4 - Les frais de cantine sont inclus dans l'échéancier de paiement pour les anciens élèves ayant choisi l'option de paiement en plusieurs fois et en une fois pour les nouvelles familles : **OBLIGATOIREMENT.**

Engagement

Article 5 - L'élève est inscrit pour l'année scolaire (de septembre à juin). **En signant ainsi le contrat d'engagement financier, les parents ou le représentant légal s'engagent à régler les différents frais pour une année entière. Ceci représente une reconnaissance de dette.**

Article 5.1 - **Vous avez un délai de rétractation de 15 jours à partir de la date de signature du présent contrat d'engagement financier.**

Article 5.2 - **En cas de désistement avant la rentrée, aucun frais ne sera remboursé.**

Article 5.3 - **En cas de sanction disciplinaire, les parents ou représentants légaux de l'élève restent redevables de leurs engagements financiers et ne pourront pas être remboursés.**

Article 5.4- Si des circonstances particulières, à l'appréciation de l'établissement LES GRAINES DU SAVOIR, devaient intervenir, empêchant l'élève de terminer l'année scolaire et/ou de suivre normalement les cours, son retrait doit être annoncé à l'établissement par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard deux mois avant le départ de l'élève.

Autres

Article 6 - Un élève qui est admis au sein de l'établissement LES GRAINES DU SAVOIR, a sa place réservée aussi longtemps qu'il observe le règlement de l'école et que les émoluments prévus sont versés comme stipulé dans le présent contrat d'engagement financier suivant les modalités de paiement choisies. Il participera de plein droit à toutes les activités scolaires et extra-scolaires organisées par l'établissement, tant que sa conduite et son application du règlement le justifient.

Article 6.1 - Les élèves et les parents devront observer et respecter le règlement intérieur et toutes les prescriptions de l'établissement.

- Article 6.2 - La direction ainsi que le personnel de l'établissement ont, en tout temps, le droit de renvoyer un élève dont la conduite, la tenue ou le travail ne donne pas satisfaction et ne respecterait pas le règlement intérieur, ainsi que si ses parents ne respectent pas non plus le règlement intérieur **NOTAMMENT LES REGLES DE STATIONNEMENT (sanctionné financièrement ou par la radiation de l'adhérent).**

Article 7 — LES GRAINES DU SAVOIR se réserve le droit de suspendre l'envoi ou l'édition de documents tels que **bulletins scolaires, diplômes, certificats ou attestations dans le cas où des factures resteraient impayées.**

Le présent contrat d'engagement vaut validation du règlement intérieur de l'établissement, lequel vous sera remis en début d'année dans le carnet de liaison de votre/vos enfant(s).

École Primaire Privée LES GRAINES DU SAVOIR
La Présidente – FATIMA Farhata



Représentant légal 1 payeur

Représentant légal 2

Nom :.....

Nom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Modalités de Paiement des Frais de scolarité et/ou de cantine

Les payeurs déclarent respecter les modalités fixées ci-dessous et s'engagent à régler la scolarité sur les bases du tarif de l'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Le montant total des frais de scolarité annuel est fixé à :

- 2640 € par élève (externe)
- 3728€ par élève (demi-pensionnaire)
- 3628€ par élève (demi-pensionnaire avec PAI).

➤ **Je suis une NOUVELLE famille je règle par prélèvement UNIQUEMENT**

- ☐ En 1 **fois** en (indiquer la date convenue avec le pôle financier de l'établissement)

➤ **Je suis une ANCIENNE famille je règle par prélèvement UNIQUEMENT**

Pour un total annuel de 2640€ par enfant POUR LES EXTERNES :

- ☐ En 1 **fois** en : décembre / janvier (entourer le mois qui convient)
- ☐ En 5 **fois** de décembre 2025 à avril 2026 (528€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)
- ☐ En 5 **fois** de janvier 2026 à mai 2026 (528€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)

Pour un total annuel de 3728€ par enfant POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES :

- ☐ En 5 **fois** de décembre 2025 à avril 2026 (745,60€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)
- ☐ En 5 **fois** de janvier 2026 à mai 2026 (745,60€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)

Pour un total annuel de 3628€ par enfant POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES EN P.A.I. :

- ☐ En 5 **fois** de décembre 2025 à avril 2026 (725,60€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)
- ☐ En 5 **fois** de janvier 2026 à mai 2026 (725,60€ PAR ENFANT ET PAR MOIS)

POUR UNE QUESTION D'ORGANISATION, AUCUN AUTRE MODE DE PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ

*N.B. : Les familles n'ont aucune démarche à faire auprès de leur banque, vous trouverez ci-joint un mandat de prélèvement SEPA à remplir, signer et à nous retourner avec le dossier **IMPÉRATIVEMENT**.*

Il permettra de prélever tous les frais nécessaires tout au long de l'année (scolarité, cantine, retard, stationnement, frais de rejet...)

RAPPEL : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET AUCUNE PLACE NE SERA RÉSERVÉE

Fait à Le/...../.....

Représentant légal 1 payeur

Nom :

Représentant légal 2

Nom:

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante :

Association Les Graines Du Savoir
29 Bld Jean Barbieri
13015 Marseille
SIRET : 84818261000014

Date de prélèvement : le 7 du mois

Intitulé de compte : LES GRAINES DU SAVOIR

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association **Les Graines Du Savoir** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association : **Les Graines Du Savoir**.

☐ Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Païement :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA :
Nom Prénom : (*) _____	Nom : L e s G r a i n e s D u S a v o i r
Adresse : (*) _____ _____	Adresse : 29 Bld Jean Barbieri
Code postal : (*) _____	Code postal : 13015
Ville : (*) _____	Ville : Marseille
Pays : FRANCE	Pays : France

BIC

[illegible]

IBAN

[illegible]

Le (*) :

--	--	--	--

A (*) :

Signature (*) :

Signature (*):

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.